



MODELES D'INSTRUMENTS DE MESURE NOUVELLEMENT APPROUVEES

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 90.0.04.352.4.0 DU 28 DECEMBRE 1990

Compteurs de volume de gaz à parois déformables
MAGNOL modèles S4/20 C de désignation G 2,5
et modèle S6/20 L de désignation G4

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENT DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

Etablissements MAGNOL, 3, rue des Aérostiers,
ZI des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat
n° 88.0.10.352.2.0 du 19 octobre 1988 (1) relatif

aux compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèle S4/20 C de désignation G 2,5 et modèle S6/20 K de désignation G4.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volumes de gaz de désignations G2,5 et G4 faisant l'objet du présent certificat, diffèrent des modèles approuvés par le certificat précité par l'entraxe des tubulures entrée-sortie. Les autres caractéristiques restent inchangées.

Désignation G	Entraxe (mm)	Dénomination commerciale
4	160	S6/20 L1
	152	S6/20 L2
2,5	160	S4/20 C1
	152	S4/20 C2

(1) Revue de Métrologie, octobre 1988, page 1036.

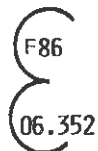




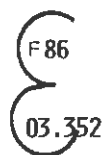
SIGNES D'APPROBATION DE MODELE

Les signes d'approbation de modèle sont identiques à ceux du certificat d'approbation C.E.E. de modèles cité en objet soit :

- pour le compteur de désignation G 2,5



- pour le compteur de désignation G 4



VALIDITE

Le présent certificat est valide jusqu'au 30 septembre 1996.

DEPOT DE MODELES

Un ensemble de plans de construction permettant d'identifier les modèles est déposé :

- à la sous-direction de la métrologie,
- à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
PAR EMPACHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE

